

INFORMATIONS GÉNÉRALES A PROPOS DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LES LICENCES FFA

Athlé Découverte : Section regroupant tous les enfants des catégories Eveil athlé et Poussins (enfants respectivement nés de 2017 à 2019 et 2015 - 2016). Ils sont **licenciés à la FFA** et participent aux rencontres inter-écoles d'athlé sous le maillot SEPAB.

Athlé Compétition : Section regroupant les membres de toutes les catégories d'âge (hors Eveil athlé et Poussins) désirant pratiquer l'athlétisme en compétitions officielles FFA. La SEPAB, affiliée à la FFA comme section locale des J3 Sports Amilly, prend en charge toutes les formalités liées à cette licence.

Athlé Santé : Section regroupant les membres ne faisant pas de compétition, mais participant uniquement aux entraînements et/ou aux séances **athlé loisir, gymnastique d'entretien et marche nordique**. Ils sont titulaires d'une licence **FFA « Athlé Santé »**.

Athlé Running : Section pour toutes les personnes pratiquant les courses hors stade au sens large, y compris trails, etc. en compétition (hors championnats, sinon prévoir licence Athlé Compétition).

Athlé Encadrement : Section destinée aux entraîneurs, dirigeants, officiels, juges (de Minime à Master).

TARIFS des cotisations (1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026) (Tarifs établis sur Décision du C.D. au 26/05/2025)

LICENCE FFA	Catégories d'âge selon la FFA	Cotisation annuelle
Athlé Découverte	- U10 (Eveil athlé) : né(e)s en 2017-2019 - U12 (Poussin(e)s) : né(e)s en 2015-2016	90 € 90€
Athlé Compétition	- U14 (Benjamin(e)s) : né(e)s en 2013 et 2014 - U16 (Minimes) : né(e)s en 2011 et 2012 - U18 (Cadet(te)s) : né(e)s en 2009 et 2010 - U20 (Juniors) : né(e)s en 2007 et 2008 - U23, Seniors, Masters : né(e)s en 2006 et avant	101 € 101 € 111 € 111 € 125 €
Athlé Santé	- A partir de cadet(te)s : nés en 2010 et avant	120 €
Athlé Running	- A partir de cadet(te)s : nés en 2010 et avant	90€
Athlé Encadrement	- A partir de minimes : nés en 2012 et avant	76 €

TARIFS SPECIFIQUES & BONS DE REDUCTION :

- Tarif «famille nombreuse» : Remise de 15% sur l'ensemble des cotisations pour les foyers comprenant trois adhérents ou plus
- Tarif «étudiant majeur» : Remise de 15% non cumulable avec le tarif « famille nombreuse »
- Certains bons de réduction sont pris en charge par la SEPAB (Pass Sport, Coupon sport (ANCV), Chèque Vacances, Yeps, UP...)

HORAIRES des séances d'entraînement (autres informations sur notre site Internet : www.sepab.net)

Groupe SEPAB	Licence FFA	Catégories d'âge selon la FFA	Horaires des séances
Ecole d'Athlé	Athlé Découverte	U10 et U12	Samedi 14h30 - 16h
Compétition	Athlé Compétition	U14 à Master	Lundi 19h - 21h (renfo) Samedi 16h - 18h (14h30-17h Master) Autres séances possibles au cas par cas
Running	Athlé Santé ou Running	U18 à Master	Mercredi 18h30 - 20h
Marche Nordique	Athlé Santé	U18 à Master	Samedi 14h - 17h
Gym d'entretien	Athlé Santé	U18 à Master	Lundi 20h30 - 22h

ESSAI : En début d'année, deux séances d'essai seront possibles afin de tester les activités. Au delà de ces deux séances, l'inscription est obligatoire pour prendre part aux activités.

PROCÉDURE D'ADHÉSION à la SEPAB et la FFA

1. FICHE D'INSCRIPTION & PAIEMENT

FORMULE A :

- j'ai accès à internet
- je n'ai pas de bon de réduction (hormis famille et étudiant)
- j'accepte d'effectuer un paiement en ligne

Je me connecte sur HelloAsso en cliquant ici ([Formulaire d'inscription HelloAsso](#)) ça simplifie le travail des bénévoles !
MERCI BEAUCOUP !

Je remplis le formulaire et je réalise mon paiement en ligne.

Saisir le code «+3ADHERENT» pour les réduction famille

Saisir le code «ETUDIANT» pour les étudiants

Si tu es mineur, tes parents devront valider l'autorisation parentale, disponible directement sur Hello Asso.

FORMULE B :

- soit je n'ai pas accès à internet
- soit j'ai des bons de réduction (UP, YEPS, etc.)
- ou bien même les deux...

Je remplis la fiche d'adhésion papier (+ l'autorisation parentale pour les mineurs) et je paierai en chèque ou espèce.

Pour accéder aux documents papiers, si vous disposez d'internet, connectez vous sur la page www.sepab.net/adhesion (à imprimer par vos soins). Sinon, demandez les simplement à votre entraîneur.

2. VALIDATION DU PPS (*Parcours de prévention et de santé*) auprès de la FFA :

J'ai déjà été licencié FFA (peut importe où et quand)

J'utilise le lien de la FFA envoyé par mail et j'accède directement à l'espace licencié pour réaliser le PPS.

Si je ne retrouve pas le mail de la FFA, je devrais me connecter sur <https://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2>.

N'hésitez pas à utiliser la fonction « mot de passe oublié »...

Je n'ai jamais été licencié FFA

Suite à mon inscription et mon paiement, un bénévole de la Sepab doit m'inscrire auprès de la FFA. Dès que cela sera fait, je recevrai un mail qui me permettra d'accéder à mon espace adhérent et de valider mon PPS (ATTENTION, ce mail reste valide entre 24 et 48h, il arrive parfois dans les SPAMS).

ATTENTION, si le PPS n'est pas validé la licence ne sera jamais effective. Vous pourriez le valider « artificiellement » mais il faudrait absolument consulter votre médecin traitant pour obtenir son avis à propos de votre pratique sportive.

Pour les Mineurs uniquement, si le PPS n'est pas valide, fournir un certificat médical de moins de 6 mois portant la mention d'« aptitude à la pratique de l'athlétisme »

3. ATTENTION, pour être licencié(e), trois conditions sont donc nécessaires :

- La fiche d'inscription complètement remplie et signée (ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs),
- La cotisation intégralement réglée,
- Le PPS validé.

Sans ces trois conditions, la licence n'est pas valide, aucune assurance ne couvre le pratiquant. L'accès aux séances sera donc systématiquement refusé.

Vous n'avez rien compris ???

Etape 1 : Relisez tout depuis le début...

Etape 2 : Reproduire l'étape 1. Ça ne change rien ?

Etape 3 : Pas de panique, des bénévoles seront présents aux premières séances pour vous aider, ils auront des ordinateurs !